

MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20241029-20241029001-DE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
24/10/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa, M. FAURE Francis

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WALRAND Andrée

Numéro interne de l'acte : 2024.10.29.001

Objet : Convention de fourrière de véhicules 2025-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°078/2023 portant création d'un service public de fourrière de véhicules et autorisation du principe de gestion par une délégation de service public ;

Vu la délibération n°74/2024 de la commune de Vic-le-Comte portant choix de la société CONCORDET pour assurer ce service ;

Considérant la volonté de créer un service public pour la fourrière de véhicule sur le territoire de la commune de Manglieu ;

Considérant la procédure de mise en concurrence réalisée par la Commune de Vic-le-Comte au regard du mandat confié par une convention de groupement du 8 novembre 2023 ; et qu'il appartient à chaque commune membre du groupement de signer la convention ;

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Considérant que ce service permet de procéder, après démarches, à l'enlèvement et à la garde de véhicules stationnés sur la voie publique pour les motifs prévus au Code de la Route ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'approuver le choix de la société SARL GARAGE CONCORDET, sise 63500 ISSOIRE en tant que concessionnaire de service public pour la gestion de la fourrière de véhicules ;**
- **D'approuver le cahier des charges valant convention annexé à la présente délibération et de l'autoriser, lui ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de ce service.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20241029-20241029001-DE

